



Email :

Faut t'il attendre de disparaître pour réagir ?

Les règles sont clairement annoncées par le ministère : c'est le libéralisme économique qui dirige les affaires. En d'autres termes, avec la crise, il y a moins de marchandises à transporter et dans la mesure où il y a trop de bateaux, la loi du marché permet aux donneurs d'ordre de faire baisser les prix et d'accorder les transports aux moins offrants qui travaillent à perte et vont donc se casser la figure.

Mais les autres aussi vont disparaître : ceux qui ne veulent pas travailler à perte, car on sait bien que sans travail il n'y a pas de quoi faire bouillir la marmite et les charges nous poursuivent. Un jour, il faut payer ou déposer le bilan, avec pour combien d'entre nous, en statut artisanal, la saisie de tous les biens propres.

Bien évidemment, il y en a parmi nous qui pensent qu'ils vont s'en sortir : « *ça se passe bien avec les affréteurs... ils payent ce qu'ils peuvent...on s'en sort quand même à peu près ...* » et qui verront les collègues disparaître les uns après les autres, puis les trafics partir à la route ou au chemin de fer, parce que la voie d'eau ne sera plus crédible par son manque de cale...et qui finiront comme les copains, au bout du rouleau et l'huissier au bout de la planche...

Quelle est la solution ?

Contre la crise et la diminution des volumes à transporter, on ne peut pas grand chose, et l'on sait parfaitement qu'il y aura moins de travail pour quelques temps : ce sera déjà suffisant à supporter.

Il n'y a que 2 éléments sur lesquels on peut agir : sur les prix et sur la répartition des transports offerts.

Si on n'est pas capables de trouver une solution pour imposer les règles de conduite dans ces deux domaines, il ne faut se faire aucune illusion sur l'avenir : c'est simple, on disparaît... J'invite ceux qui sont capables de faire la démonstration inverse à m'envoyer leur texte.

A ceux qui me diront que chacun est libre de faire ce que bon lui semble, je réponds que la déclaration des droits de l'homme précise que « la liberté individuelle s'arrête où commence le préjudice pour autrui ». Ne serait-ce que par respect pour tous ceux et celles qui ont laissé la vie en luttant pour l'obtention de ces principes, nous avons le droit, mais aussi le devoir d'interdire à quiconque travaille à perte de poursuivre ses méfaits et d'exiger des pouvoirs publics Français de mettre en place les conditions de contrôle pour tout ce qui navigue en territoire Français, y compris venant ou allant à l'étranger.

Le refus de nos Ministres d'agir dans ce sens (confirmé à la table ronde du 8 Mars) signifie clairement qu'ils sont à la solde de ceux qui tirent profit en nous faisant travailler à perte, c'est à dire les donneurs d'ordre : EDF et ArcelorMittal en priorité qui ont si bien montré l'exemple et affichent des bénéfices savoureux, et tous les autres qui s'en inspirent généreusement et à propos desquels on se demande s'ils ne sont pas conseillés par des courtiers peu scrupuleux qui partagent le bénéfice de ces opérations.

Dans ce contexte, il serait illusoire de penser que les choses, après tout vont peut être s'arranger d'elles même : le chantage persistera si nous restons isolés et divisés et il n'y a de solution que dans l'unité de la profession pour imposer des prix décents et la mise en place de contrôles rigoureux.

Jacques DELHAY

La Direction Générale de Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) Saisie par La CNBA

La Chambre de la batellerie a décidé de saisir la DGCCRF afin de demander l'ouverture d'une enquête sur les pratiques illégales de certains donneurs d'ordre qui proposent des tarifs en dessous du seuil de rentabilité, pratiques qui constituent une infraction à l'article 209 du code du Domaine public Fluvial et de la Navigation Intérieure (voir Cap à l'Amont N°8).

Contactez rapidement Mlle Stuelsatz Natalya, Secrétaire Générale de la CNBA (tél 01 43 15 96 96) pour lui communiquer les éléments de nature à alimenter le dossier et concernant des transports dont une partie ou la totalité s'effectue sur le territoire Français qui vous a été payé à un prix trop bas ou qui vous a été proposé et que vous avez refusé (déclaration sur l'honneur).

Le Syndicat La Glissoire

appelle à une forte mobilisation de la profession avec 2 Réunions d'information et de prise de décisions :

- Le Samedi 20 Mars à 9h00 à Conflans Ste Honorine à bord du « Je sers »

- Le Samedi 27 Mars à 9h00 à Douai, rue Fortier, aux Salles d'Anchin (salle Robert de Douai)

Ces réunions sont ouvertes à tous les transporteurs Fluviaux, syndiqués ou non et à tous les types de bateaux pour définir le comportement à adopter. Faites passer l'information pour être le plus nombreux possible.

Daniel CLAEYS

Syndicat « La Glissoire, 13 rue Basse 77130 Marolles sur Seine
tél 06 81 69 17 31 - e.mail ass.laqlissoire@free.fr